

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

LETTRE BIMENSUELLE



avril 2005

195

L'ACTUALITÉ

Assises de la Ville

Donner un nouveau souffle à la politique de la ville

Suite aux évolutions récentes - création de l'ANRU, plan de cohésion sociale, et compte-tenu de l'arrivée à échéance des contrats de ville en 2006, Marc-Philippe Daubresse, ministre délégué au Logement et à la Ville, a organisé le 8 avril 2005 les Assises nationales de la Ville destinées à formuler des propositions concrètes pour relancer la Politique de la ville. Dans ce cadre, l'AMF a élaboré une contribution* qui met l'accent notamment sur la nécessaire poursuite d'une politique contractuelle de la ville et sur une participation effective des différents niveaux de collectivités territoriales.

Un constat : le premier rapport présenté récemment par l'Observatoire national des ZUS met en évidence, vingt ans après les premières interventions spécifiques sur les quartiers d'habitat social, la poursuite voire l'aggravation des inégalités en termes d'emploi, de formation, d'éducation, de santé, d'accès au logement et aux services publics ou encore de développement économique.

Une orientation : poursuivre une politique contractuelle pour la ville, associant l'Etat et les collectivités territoriales et, dans un souci de plus grande efficacité, rénover les objectifs, le contenu et les outils de cette politique contractuelle.

Des propositions :

- pour poursuivre une politique mieux ci-

blée quant aux périmètres, en mettant l'accent d'abord sur les zones urbaines sensibles, quant aux populations visées (et en priorité les personnes les plus fragiles, - les chômeurs, les jeunes en difficulté, et les personnes en voie d'exclusion), et enfin, quant au contenu des contrats en privilégiant les domaines essentiels que sont pour les citoyens l'emploi, le logement, l'insertion, et l'éducation.

- pour créer les conditions d'une efficacité accrue :

- par un portage et un pilotage privilégiant l'intercommunalité en raison des compétences dévolues aux communautés, notamment en matière d'habitat et de PLH ;

- par une plus forte mobilisation des crédits de droit commun de l'Etat, ce qui conduit à ce que pour chaque politique sectorielle soient définis les objectifs prioritaires de l'Etat en faveur de la politique de la ville,

- par une déconcentration effective au niveau du Préfet au travers d'une mutualisation à ce niveau des crédits de l'Etat.

En conclusion, la nécessité d'articuler étroitement la rénovation urbaine et les politiques concourant à la mise en œuvre du plan national de cohésion sociale implique que le contrat conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales se traduise symboliquement en un " contrat pluriannuel de cohésion sociale et urbaine ", adossé au contrat de plan Etat-Région. ■

* www.amf.asso.fr

Éditorial

Taxe professionnelle



Cette réforme constitue un enjeu majeur pour nos communes et nos communautés.

C'est pourquoi l'AMF a suscité le rassemblement de l'ensemble des associations de maires afin de rappeler les attentes et les exigences

des élus face à cette réforme. Elles se résument en quatre points principaux :

- sur le principe même de la réforme, l'AMF réaffirme son accord, consciente de la nécessité de maintenir l'attractivité économique de nos territoires. Néanmoins, elle ne peut se réaliser au détriment des collectivités dont la taxe professionnelle est une recette majeure. Aussi l'AMF demande qu'un dispositif garantissant dans la durée un produit équivalent et évoluant à un rythme identique soit instauré ;

- sur le calcul de l'impôt, il serait souhaitable que l'assiette comptable soit répartie entre les établissements selon des critères les plus représentatifs des coûts occasionnés par la présence d'activités économiques. A ce titre, le nombre de salariés et la surface occupée apparaissent comme les critères les plus appropriés.

- l'AMF rappelle aussi son attachement au principe de l'autonomie financière avec la liberté, pour la collectivité, de voter le taux, à l'intérieur d'une fourchette suffisamment large.

- enfin, l'AMF souhaite que l'état d'esprit actuel, fondé sur le dialogue et la concertation perdure au-delà de la présentation du projet par le Gouvernement.

Ce serait un signe fort du souci de l'Etat de considérer les maires comme partenaires à part entière, un signe fort aussi de sa volonté d'amorcer une réforme d'ensemble pour une fiscalité locale équitable, cohérente et lisible.

Jacques Péliissard

Brèves

Répartition des charges des écoles publiques

La loi relative au territoires ruraux modifie l'article L.212-8 du Code de l'Éducation qui fixe le principe de la répartition intercommunale des charges des écoles publiques entre communes de résidence et d'accueil. Désormais, lorsqu'une commune de résidence organise un service d'assistantes maternelles assurant la restauration et la garde dans ses écoles publiques, en cas d'inscription fondée sur les obligations professionnelles des parents, elle n'aura pas à participer financièrement (sauf accord de sa part) à la scolarisation d'enfants dans une autre commune.

Commission " Culture et communication "

Mise en place le 16 mars dernier et présidée par André Laignel, cette commission permanente doit permettre à l'AMF d'être présente dans les débats sur la culture. Elle comprend déjà deux groupes de travail : Télévisions locales et Fêtes foraines. La commission a notamment débattu de l'application de la loi du 13 août 2004 dans les domaines du patrimoine et des enseignements artistiques. Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles, a estimé que la loi clarifie les missions des collectivités publiques mais que son application passera nécessairement par des négociations et un partage de rôles pouvant se concrétiser à travers des Etablissements publics de coopération culturelle.

Financement des écoles privées sous contrat d'association

L'article 89 de la loi du 13 août 2004 relative aux " Libertés et responsabilités locales " a étendu aux communes de résidence la prise en charge des dépenses de fonctionnement (matériel) des écoles élémentaires privées sous contrat d'association situées hors de leur territoire et accueillant



certaines de leurs enfants. Cette dépense n'était jusque là obligatoire que pour les communes d'accueil d'un établissement d'enseignement privé et pour ses élèves. Elle était facultative pour les communes de résidence. Cette disposition impose à ces communes de résidence de nou-

velles charges qui ne sont ni compensées par l'Etat ni progressives. Devant les nombreuses protestations des maires de ces communes, l'AMF, lors de la discussion au Sénat du projet de loi d'orientation sur l'avenir de l'école, a proposé un amendement en faveur de la

suppression de cet article afin de permettre d'engager une réflexion pour aboutir à un dispositif à la fois respectueux de la liberté de choix des parents et des intérêts des communes. Cet amendement n'a pas été retenu. Toutefois, le législateur a fixé un plafond à cette contribution financière qui ne peut excéder le coût de fonctionnement par élève des écoles publiques de la commune de résidence ou, à défaut, de la moyenne départementale*. L'AMF suit avec vigilance la rédaction des textes d'application.

* sous réserve de l'appréciation du Conseil constitutionnel saisi de la présente loi.

" Accepter les différences, ça vaut aussi pour les troubles psychiques "

Pour la première fois en France, une campagne nationale en faveur de la santé mentale est initiée par les patients (FNAP-Psy), les familles (UNAFAM), les élus(AMF) et les professionnels (CCOMS), afin de faire évoluer les préjugés à l'égard des personnes ayant des troubles psychiques. Le lancement de la campagne a eu lieu le 15 mars dernier à l'AMF en présence de l'ensemble des partenaires. Cette opération, soutenue financièrement par la fondation de France,

l'ADESM et le PSYCOM-75, vise à favoriser l'insertion des personnes ayant des troubles psychiques, en luttant contre toutes les formes de discrimination. Depuis le 15 mars 2005, cette campagne se décline dans la presse écrite nationale, régionale et municipale. Si vous souhaitez relayer cette campagne dans votre journal municipal, vous pouvez joindre : Aude Caria / CCOMS au 01 45 65 74 80 *Informations sur www.amf.asso.fr, rubrique communiqués de presse.*

AMF-RÉSEAU

Assemblées générales :

- 23 avril : Vendée ■ 25 avril : Loire-Atlantique ■ 30 avril : Doubs ■ 12 mai : Essonne
- 11 juin : Loir-et-Cher ■ 17 juin : Loire
- 18 juin : Cher ■ 2 juillet : Manche ■ 14 octobre : Drôme – Ille-et-Vilaine

Nouveau Président de la Fédération des maires de Savoie : Philippe Nivelles (présidence tournante)

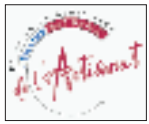
Réforme de la taxe professionnelle

Les associations représentant les élus locaux ont été reçues le 17 mars par Thierry Breton, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Marie-Josée Roig, ministre déléguée à l'Intérieur et Jean-François Copé, ministre délégué au Budget et à la réforme budgétaire, qui leur ont rappelé les objectifs et les conditions de la réforme :

- renforcer la compétitivité des entreprises (en ne taxant plus l'investissement productif) et l'attractivité du territoire,
 - maintenir la capacité de décision des élus locaux, toutefois encadrée à l'intérieur d'une fourchette de taux,
 - ne pas contrarier la dynamique intercommunale, notamment en préservant la taxe professionnelle unique,
 - ne pas remettre en cause l'autonomie financière des collectivités locales, ni déstabiliser leurs ressources,
 - mettre en place un mécanisme de compensation garantissant une équivalence de ressources,
 - insérer le texte dans le projet de loi de finances 2006, pour une application – sans exercice à blanc – à partir de 2008.
- A l'interrogation de Jacques Pélessard sur les pistes de la réforme tracées par le gouvernement, il a été répondu que les associations d'élus en seront informées au cours du mois d'avril. La concertation devant présider à l'élaboration de la réforme, elles seront invitées à présenter leurs réactions.

Les partenariats de l'AMF

Semaine nationale de l'artisanat



Reposant sur des centaines d'actions locales de proximité (portes ouvertes, rencontres, animations) destinées à informer le public sur les métiers et les réalités du monde artisanal, cette manifestation, organisée par l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM), se déroulera du 22 au 29 avril 2005. *Contact : Patrice Durand Tél. : 01 44 43 10 00.*

Etats généraux de l'handicap

Afin de mobiliser la société civile, le conseil national "Handicap : sensibiliser, informer, former" organise le 20 mai 2005 à la maison de l'Unesco à Paris, les Premiers Etats Généraux sur "Handicap : le temps des engagements".

*Contact : Bernard Peny
Tél. : 04 78 69 73 62.*

Salon Exp'eau Dijon

Le 2^e salon spécialisé sur l'Eau et l'Assainissement à l'initiative de l'association Exp'eau dijon aura lieu à Dijon du 31 mai au 2

juin 2005. Lieu d'échanges et de débats sur les évolutions réglementaires et techniques dans les divers domaines de l'eau, ce salon accueillera des représentants des collectivités, des viticulteurs, des agriculteurs et des industriels. *Contact : Exp'eau Dijon. Inscriptions sur : expeau-dijon.com*

1^e édition de "La nuit des musées"



Cette opération dédiée aux arts et à la culture et proposée par le ministère de la Culture et de la Communication succède au "printemps des musées" lancé en 1999. Le 14 mai 2005, de 19 heures à 1 heure du matin, de la Norvège au Portugal, de l'Italie aux pays Baltes, des centaines de musées ouvriront gratuitement leurs portes et proposeront des animations sur le thème "Lumières dans la nuit".

Renseignements sur www.nuitdesmusees.culture.fr



Concours CEA/ Arc-Nucléart

Pour la quatrième année consécutive, le CEA organise un concours ouvert aux communes françaises possédant un élément de leur patrimoine en bois ou en cuir justifiant une opération de restauration mettant en œuvre les compétences de l'atelier Arc-Nucléart. Les lauréats se verront offrir par le CEA, en totalité ou en partie, le traitement des œuvres présentées.

Dossier de candidature sur www.arc-nucleart.fr (à renvoyer avant le 30 juin 2005)

Contact : CEA- 01 40 56 13 87.

Immeubles en fête

La 6^e édition de la "fête des voisins" organisée par l'association "Immeubles en fête" aura lieu le 31 mai 2005 dans toute la France. L'occasion d'aller à la rencontre de ses voisins, de partager un moment de convivialité, et de développer la solidarité de proximité. *Contact : Atanase Périfan au 01 42 12 72 72.*

info@immeublesenfete.com

Services publics en milieu rural

Après la réunion plénière du 17 février 2005, les membres de la Conférence nationale ont déjà travaillé, les 29 et 30 mars, sur des thématiques spécifiques telles que : la recherche de l'instance adéquate pour l'information des élus sur les projets de réorganisation, la détermination de l'échelon territorial pertinent pour la mise en œuvre de la concertation, les instruments d'appréciation des besoins en service public. Il reste à définir, les 6 et 7 avril, les formes de la mutualisation en terme de structures juridiques et de personnels et surtout les modalités financières d'aide aux territoires ruraux.

Fin avril, la Conférence auditionnera tous les opérateurs de service public pour connaître les projets de réorganisation envisagés pour les trois à cinq années qui viennent.



Charles-Édouard Saman

a été nommé directeur de cabinet de Jacques Pélissard, président de l'Association des maires de France, le 21 mars 2005.

Sur l'agenda du président

- **7 MARS** : Participation aux états généraux de la démocratie locale et de la parité organisés par Christian Poncelet, président du Sénat
- **8 MARS** : Déjeuner avec Léon Bertrand, ministre délégué au Tourisme
- **9 MARS** : Entretien avec Bernard Pottier et Pierre Gustin, président et délégué général de la Prévention routière
- **11 MARS** : Assemblée générale des maires de l'Aisne
- **12 MARS** : Assemblée générale des maires de la Lozère
- **15 MARS** : ouverture du colloque ADEME " Réhabiliter les décharges – les bonnes pratiques "
- **16 MARS** : Entretien avec Yvon Bonnot, président de l'Association nationale des Elus du Littoral
- **17 MARS** : réunion de travail sur la réforme de la taxe professionnelle à Bercy
- **23 MARS** : Entretien avec Patrick Kanner, président de l'Union nationale des Centres communaux et intercommunaux d'Action sociale
- **24 MARS** : Entretien avec Didier Duraffourg, président du Syndicat national des Secrétaires généraux et Directeurs généraux des collectivités territoriales
- **29 MARS** : Entretien avec Eric Guillon, président du Comité 21
- **30 MARS** : Entretien avec Yann Gaillard, président de la Fédération nationale des communes forestières de France
- **31 MARS** : Entretien avec Dr. Pierre Costes, président de MG FRANCE
- **2 AVRIL** : Assemblée générale des maires de l'Aube à Troyes.

Carnet

Commission nationale des maisons de l'Emploi : Philippe Maitreau, adjoint au maire de Mulhouse (68)

Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs : Désiré Louisy-Gabriel, adjoint au maire de Lamentin (97) ; Joël Hart, député-maire d'Abbeville (80) ; Pierre Meffre, maire de Vaison-la-Romaine (84) ; René Drouin, maire de Moyeuve-Grande (57)

L'action internationale des collectivités locales

Jacques Pélessard et André Laignel ont rencontré Michel Barnier, ministre des Affaires étrangères, Claudie Haigneré, ministre déléguée aux Affaires européennes et Xavier Darcos, ministre délégué à la Coopération, en présence des présidents de l'ARF et de l'ADF, pour dialoguer sur l'action européenne et internationale des collectivités territoriales et leurs associations nationales. Le ministre a fait plusieurs propositions qui correspondent en grande partie à des demandes exprimées par des maires et relayées par l'AMF.

■ Les collectivités territoriales seront désormais systématiquement invitées à se faire représenter lors des réunions des commissions mixtes. Un volet coopération décentralisée sera inclus dans les documents-cadres de partenariat chaque fois que cela sera pertinent.

■ De nouveaux mécanismes de financement de la coopération décentralisée, reposant sur des appels à projets sur des thématiques conjointement définies, seront testés.

■ La Conférence annuelle des ambassadeurs sera ouverte aux associations nationales d'élus territoriaux. Les ambassadeurs sont invités à

désigner, dans leurs ambassades, un « correspondant coopération décentralisée » qui sera le point d'entrée privilégié des collectivités territoriales. Les réunions régulières des ambassadeurs avec les collectivités territoriales, seront également organisées lors de leurs visites en France.

■ Les dispositifs de coordination et de concertation en France seront adaptés pour être plus opérationnels à la Commission nationale de la coopération décentralisée.

■ A Bruxelles, un dispositif d'information et de soutien à la délégation française au Comité des régions (en lien avec le ministère de l'Intérieur et la DATAR) sera mis en place. Dans le même sens, un correspondant des collectivités sera désigné à la Représentation Permanente, qui pourrait ainsi être un des interlocuteurs du bureau de l'AMF à Bruxelles.

■ Sur la question de la sécurité juridique, le Premier Ministre a saisi le Conseil d'Etat, et le groupe de travail, présidé par M. Marchand. Il devrait remettre son rapport avant l'été 2005 dans le sens d'une clarification législative.

Pour plus d'informations : <http://www.diplomatie.gouv.fr/cncd>

Le Québec à l'honneur

Jacqueline Gourault, Première Vice-Présidente de l'AMF, a reçu Jean Fortin, maire de Baie Saint-Paul et Xavier Fonteneau, sous-ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec. Ils ont rappelé l'importance des



coopérations entre les communes françaises et québécoises, en précisant les conséquences de la dernière étape de la décentralisation en France et en évoquant le système québécois avec l'organisation des référendums municipaux.

Plus d'informations sur l'état des lieux de la décentralisation au Québec : europe.internationale@amf.asso.fr

Commission nationale de la coopération décentralisée

La commission nationale de la coopération décentralisée va procéder à son renouvellement.

L'AMF a désigné comme titulaires : Jean-Claude Antonini, président de la communauté d'agglomération d'Angers ; Henri Bertholet, maire de Romans-sur-Isère ; Jean Pierre Brard, maire de Montreuil ; Bruno Joncour, maire de Saint-Brieuc ; Jacques Rocca-Serra, adjoint au maire de Marseille ; Jacques Valade, adjoint au maire de Bordeaux.

Suppléants : André Bussery, membre du comité syndical du syndicat mixte intercommunale de la Vallée de l'Orge aval ; Christian Dupuy, maire de Suresnes ; Hubert Julien-Laferrère, adjoint au maire de Lyon ; Pascal Mangin, adjoint au maire de Strasbourg ; Nathalie Pitrou, adjointe au maire d'Issy-les-Moulineaux ; Juliette Soulabaille, maire de Corps-Nuds.

Trois associations départementales à Bruxelles

Les présidents et des membres des bureaux des associations départementales des maires du Finistère, du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine ont participé à une réunion organisée par l'AMF dans ses locaux de Bruxelles en mars dernier.

Ils ont pu ainsi s'entretenir avec deux di-



recteurs de la Direction Générale du Marché intérieur de la Commission européenne, en charge respectivement des services d'intérêt général et des marchés publics.

Les services d'intérêt général

La représentante de la Commission, en réponse à des questions sur la Poste, a mis l'accent sur la nécessité pour les Etats de bien déterminer le surcoût lié à des obligations de service public (maillage du territoire par exemple) afin de déterminer le niveau des aides publiques que l'entreprise est autorisée à percevoir pour remplir ces obligations. Par ailleurs, des représentants des associations d'élus suédoises et allemandes ont présenté le mode d'organisation des services publics locaux dans leur pays. Si, en Allemagne, les directives communautaires déstabilisent cette organisation en remettant en cause la liberté des communes de choisir sans concurrence une société d'économie mixte, en Suède ces mêmes directives ont conduit au développement des concessions de préférence aux régies. Enfin, Juliette Soulabaille, Présidente du groupe de travail international de l'AMF et membre du Comité des Régions a présenté cet organisme consultatif encore peu connu et Michael Keller a retracé l'action de l'AMF à Bruxelles en direction de la Commission et du Parlement européen, en coopération de plus en plus étroite avec les associations étrangères homologues.

Définition de l'intérêt communautaire des compétences intercommunales

Les associations d'élus demandent le report d'un an

Dans le cadre des nouvelles dispositions introduites par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les communes ou les communautés doivent, dans un délai désormais imparti par la loi, définir l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles qui leur ont été transférées.

L'Association des maires de France est attachée à ce que la répartition des compétences entre le niveau communal et intercommunal soit clairement définie dans la mesure où elle conditionne l'exercice effectif des compétences des communautés et permet d'éviter que des structures intercommunales n'exercent pas, ou de manière très vague, les compétences qui figurent dans leurs statuts. Néanmoins, force est de constater que la reconnaissance de l'intérêt communautaire n'est pas sans soulever un certain nombre de difficultés pour les communes et les communautés.

Détermination de l'intérêt communautaire

En effet, déterminer l'intérêt communautaire n'est pas qu'un simple exercice de procédure mais la traduction en droit d'un programme politique et stratégique de développement d'un territoire. Aussi l'Association des maires de France est-elle soucieuse que soit préservée l'entière liberté des élus pour apprécier le contenu des compétences transférées. Il est primordial que cette liberté ne soit pas remise en cause par des instructions restrictives et a fortiori par un contrôle d'opportunité.

Par ailleurs, la précipitation, induite par l'échéance du 18 août 2005, pour déterminer le projet de la communauté, risque de compromettre le bon fonctionnement du groupement et d'aboutir à des blocages financiers. Les élus doivent en effet disposer d'un délai suffisant pour être en mesure d'apprécier pleinement les incidences juridiques, fonctionnelles et financières d'une telle décision.

C'est vrai en particulier pour la politique de la ville dont le champ de compétences est particulièrement imprécis et qui nécessite des actions transversales et partenariales. La recherche du point d'équilibre entre la logique de projet et de vigilance globale portée par l'échelon communautaire et la responsabilité communale d'animation et de relation de proximité demande rigueur et sérieux et nécessite du temps.

L'AMF a donc pris l'initiative de réunir l'AMGVE, la FMVM, l'APVF, l'ADCF et l'ACUF afin d'adopter une position commune. L'Association des maires de France, l'Association des grandes villes de France, l'Association des petites villes de France, la Fédération des maires de villes moyennes, l'Assemblée des communautés de France et l'Association des communautés urbaines de France ont donc saisi le gouvernement afin de lui demander de différer d'un an l'application de l'article 164 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales, délai exigé pour la reconnaissance de l'intérêt communautaire des compétences des communautés. ■

Journée d'échanges sur la gestion des aides à la pierre

Dans le cadre de la nouvelle possibilité ouverte aux communautés de signer avec l'Etat une convention de délégation de la gestion des aides à la pierre, des interrogations se posent aux élus intercommunaux.

Qu'il s'agisse de la répartition des crédits, de la relation avec les maîtres d'ouvrage, des incidences en matière financière et de services, ou des rapports avec les services de l'Etat, il nous a semblé utile d'organiser un dialogue entre les communautés qui souhaitent solliciter cette délégation et celles qui l'ont déjà demandée.

C'est pourquoi l'AMF organise en partenariat avec ETD, une journée d'échanges sur ce thème le 26 mai 2005 de 10 à 17 heures.

Un cycle de séminaires traitant plus largement de l'exercice de la compétence habitat par les communautés suivra cette journée.

Dotations d'intercommunalité

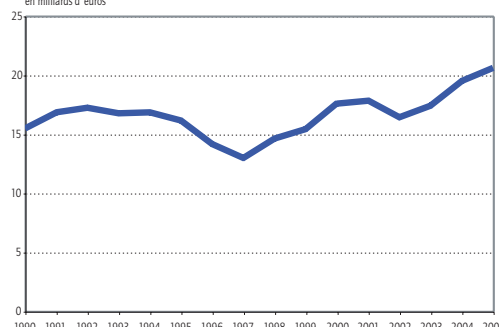
Les montants individuels 2005 de la dotation d'intercommunalité sont consultables sur le site Internet de la DGCL depuis le 21 mars. Néanmoins, lors de la notification par le préfet qui seule fait foi, les élus ne disposeront pas de l'ensemble des données leur permettant de vérifier le montant attribué en 2005.

La mission intercommunalité de l'AMF reste à l'entière disposition des élus pour leur apporter toutes les explications nécessaires à la détermination et à l'évolution de leur dotation individuelle.

Contact : 01 44 18 51 90

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES

Les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) des communes en milliards d'euros



Selon les prévisions de la note de conjoncture de février 2005 de Dexia Crédit Local, les dépenses d'investissement (hors remboursements de dette) des communes ont connu une très forte augmentation, de l'ordre de 12 %, sur l'année 2004. Cette évolution intervient dans un contexte de hausse sensible des coûts dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics (respectivement 6 % et 5 % sur l'année 2004), sous l'impact, notamment, de la forte hausse des prix du pétrole. L'investissement a également été porté par le cycle communal qui, après deux années de latence et de mise en place des projets, est entré, depuis 2003, dans une phase dynamique.

En 2005, les dépenses d'investissement des communes resteraient bien orientées et pourraient atteindre plus de 20 Mds€.

► Redevances télécoms

Suite aux dernières informations obtenues auprès du ministère délégué à l'Industrie, le décret devant fixer le montant des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public routier des communes ne devrait pas être publié avant cet été.

Dans ces conditions, l'AMF ne saurait trop recommander à ses adhérents de délibérer dans les meilleurs délais afin de fixer, pour l'année 2005, le tarif de ces redevances et

d'indiquer dans la délibération que ces tarifs seront modifiés dès la publication du nouveau décret.

A titre indicatif et sur la base des montants "revalorisés" de l'ancien décret, les tarifs 2005 pourraient être les suivants : 26,84 € par km linéaire, pour le passage des câbles en sous-sol ou en aérien ; 178,91 € pour les antennes de plus de 12 mètres ; 357,82 € pour les pylônes de plus de 12 mètres et 17,88 €, par mètre carré au sol, pour les autres installations.

► Sécheresse 2003

Lors de la canicule de l'été 2003, un grand nombre de bâtiments d'habitation ont été endommagés. Deux arrêtés successifs ont déclaré sinistrées 2248 communes au total sur 6973 demandes. Le taux de refus est donc de 31,5 %. Avec l'accord du Premier ministre, le ministre de l'Intérieur a décidé que chaque dossier serait réexaminé. Une méthode totalement nouvelle, mesurant la gravité des dommages subis par les habitations et leurs liens avec la sécheresse de l'été 2003, sera définie. Ce travail achevé, le gouvernement adressera aux préfets des instructions afin de lancer sans délai les réexamens, pour qu'une réponse définitive soit apportée.

► Ouverture des cantines scolaires le lundi de Pentecôte

Dans le cadre du plan de solidarité en faveur des personnes dépendantes, le ministre de l'Education nationale, a fixé la journée de solidarité 2005 au lundi 16 mai, sauf exceptions locales, notamment culturelles, accordées par les recteurs d'académie. Pour 2005, seuls les établissements du Gard et du Territoire de Belfort seront fermés le lundi de Pentecôte. Dans tous les autres départements, les élèves seront scolarisés cette journée. Dans la mesure où cette journée sera elle aussi normalement travaillée par tous les services publics, les municipalités veilleront à prendre toutes dispositions utiles pour l'accueil extra-scolaire des élèves, restauration notamment.

► Nouveaux contrats aidés

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le contrat d'avenir (CA) remplacent les contrats emploi solidarité et les contrats emploi consolidé. Aucun délai de carence n'est applicable entre les anciens et les nouveaux contrats.

D'application immédiate, le CA est destiné aux allocataires du RMI, de l'allocation spécifique solidarité ou de l'allocation parent isolé.

Pour les bénéficiaires du RMI, la mise en œuvre est confiée au Conseil général.

Pour les autres allocataires, c'est la commune qui met en œuvre le CA.

Le CAE s'appliquera à compter du 1er mai 2005 en métropole, et au 1er janvier 2006 dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon. L'ANPE signe pour le compte de l'Etat la convention préalable.

Circulaires d'application sur www.travail.gouv.fr

Rubrique : Plan de Cohésion Sociale

Exemples de calcul sur www.amf.asso.fr

Contact : Valérie Brassart. Tél. 01 44 18 14 05.

► Réforme du nom de famille

Tous les textes relatifs à la loi sur le nom de famille du 4 mars 2002 modifiée sont accessibles sur le site du ministère de la Justice : www.justice.gouv.fr. Les nouveaux modèles d'acte qui découlent de cette réglementation peuvent être demandés auprès des procureurs.

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE Lettre bimensuelle, n° 195, 41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07, Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15. **Directeur de la publication** : Nicolas Desforges - **Éditeur** : Carine Collard - **Rédacteur en chef** : Marie-Hélène Galin - **Secrétaire de rédaction** : Patricia Paoli - **Avec le concours des services de l'AMF** - **Maquette-mise en page** : Stéphane Camara - **Impression** : EGR - 27-29, rue Youri Gagarine - 94800 Villejuif - **Abonnements** : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64 - 22 numéros - Numéro 195. N° de **commission paritaire** : 0306G84411.

Agenda

19 avril 2005

Groupe de travail Urbanisme

27 avril 2005

Groupe de travail FPT

3 mai 2005

Commission Europe

18 mai 2005

Bureau

1er juin 2005

Commission des Finances et fiscalité locales

29 juin 2005

Bureau



Au sommaire du n° 195 de mai 2005

Actualité : . Projet de loi eau : suivi du débat parlementaire

. Les Assises de la ville : ce qu'il faut retenir de la journée du 8 avril

Intercommunalité : De la difficulté de définir l'intérêt communautaire : synthèse d'une réunion entre les associations d'élus à l'AMF

Dossier : Comment améliorer ou maintenir la couverture médicale sur le territoire

Initiatives : Prévention de la délinquance : quand les communes s'impliquent à travers les travaux d'intérêt général

Pratique : Véhicules électriques : comment optimiser leur usage

MAIRE
info

www.amf.asso.fr

de l'information en ligne du lundi au vendredi, toute l'actualité communale et intercommunale.

Abonnement gratuit

ENQUÊTE DE LECTORAT sur les publications de l'Association des maires de France



Madame le Maire, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur,

Afin de mieux répondre à vos attentes en matière d'information, l'AMF mène une réflexion sur l'utilité et la perception de l'ensemble de ses outils de communication. Nous aimerions savoir ce que vous en pensez afin, le cas échéant, d'en revoir la configuration, l'articulation et les lignes éditoriales. Je vous remercie d'avance de prendre quelques minutes pour répondre à nos questions.

Jacques Pélessard

Président de l'Association des maires de France

1 LES PUBLICATIONS DE L'AMF

● Connaissez-vous les publications de l'Association des maires de France ?

	Oui	Non
Revue Maires de France		
Lettre Maires de France		
Site internet (www.amf.asso.fr)		
Maire-Info (newsletter)		

● Dans le cadre de vos fonctions communales ou intercommunales, quelle utilité a pour vous chacune des publications ci-dessus :

	Très utile	Assez utile	Peu utile	Pas du tout utile	Ne se prononce pas
Revue Maires de France					
Lettre Maires de France					
Site internet					
Maire-Info					

● Quelle est votre degré de satisfaction globale de ces publications ?

	Totalement satisfait	Assez satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	Ne se prononce pas
Revue Maires de France					
Lettre Maires de France					
Site internet					
Maire-Info					

● Quelles informations aimeriez-vous d'abord trouver ? en classant de 1 à 5

- l'actualité intéressant les élus et leurs collectivités
- la gestion communale et intercommunale
- ce que fait l'AMF
- la vie du réseau (relations AMF/AD ; vie des AD)
- des initiatives valant exemples
- des informations pratiques
- autres

● Les informations contenues dans ces 4 publications vous ont-elles aidés dans votre vie quotidienne ?

Oui Probablement dans le futur Non

2 LA LETTRE MAIRES DE FRANCE

● Lorsque vous lisez la Lettre Maires de France, vous la lisez :

- En une seule fois de A à Z
- En choisissant la rubrique qui vous intéresse
- En la feuilletant

● Quel temps de lecture lui consacrez-vous ?

- Moins de 5 minutes
- De 5 à 10 minutes
- Plus de 10 minutes

● Que pensez-vous des affirmations suivantes :

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord
La présentation de la Lettre est claire		
Les titres des articles me donnent envie de les lire		
Les articles sont agréables à lire		
La longueur des articles me satisfait		
Le style d'écriture est satisfaisant		
Les informations sont complètes		
Les informations sont accessibles		

● Habituellement, que faites-vous après avoir lu La Lettre Maires de France ? Elle est transmise :

- Aux élus Aux services Pas de transmission

● Quel est votre degré de satisfaction concernant les rubriques suivantes de la Lettre Maires de France ?

	Totalement satisfait	Assez satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	Ne se prononce pas
Actualité					
Coopération intercommunale					
Vie du réseau					
Jurisprudence					
Europe / international					
Éditorial du Président					
Agenda de l'AMF					
Carnet					
Brèves					
Agenda du Président					
Infos pratiques					

● Selon quelle périodicité souhaiteriez-vous voir paraître la Lettre ?

- Mensuelle
 Bimensuelle
 Ne se prononce pas

● Si vous ne lisez pas la Lettre Maires de France en règle générale, merci de nous en préciser les raisons :

- Par manque de temps
 Le contenu ne répond pas à nos centres d'intérêt
 Globalement peu attrayant
 Ne se prononce pas

Vous êtes : ■ Adhérent à l'AMF ■ Non adhérent à l'AMF ■ Abonné à la revue Maires de France
■ Abonné à Maire-Info ■ Abonné à la Lettre Maires de France

Vos suggestions

Qu'attendez-vous des différentes publications de l'AMF ?
Globalement - Vos suggestions et souhaits

Revue Maires de France

Lettre Maires de France

Site Internet www.amf.asso.fr

Maire-Info www.maire-info.fr

À RENVoyer AVANT LE 29 AVRIL À : Service Communication - AMF - Enquête de lectorat
41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07